

	Avril 2010	Mai 2010	Juin 2010	Juillet 2010	Août 2010	Septembre 2010	Octobre 2010	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	
Evaluation des cursus Interlocutrices : E. König, I. Boie, D. Weisinger	Publication des résultats de l'évaluation pour 2010-11 - concerne le soutien à partir de l'année universitaire 2010-11	02.05.2010 Mise en ligne de l'appel d'offres et du formulaire de demande de soutien des cursus intégrés pour l'année universitaire 2011-12	30.06.2010 pour toutes les demandes de soutien : échéance pour la signalisation des dépôts de demandes pour 2011-12				31.10.2010 Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour 2011-12						
Réunion de travail des responsables de programmes Interlocutrice : C. Reimeringer	Inscription à la réunion de travail des responsables de programmes	27.-28.05.2010 Réunion de travail des responsables de programmes (& Assemblée des établissements membres)						Envoi des actes du colloque aux participants					
Inscription et réinscription des étudiants pour 2010-11 Interlocutrices : H. Breil D. Boeglen		02.05.-30.09.2010 Inscription et réinscription en ligne pour tous les étudiants de l'UFA Tâche des responsables de programmes : Demande d'attribution de la subvention UFA en complétant la liste détaillée des étudiants ainsi que la partie chiffrée sous la rubrique Infos en ligne, puis validation des deux parties au plus tard pour le 04.10.2010 – ceci est également valable pour les cursus sans étudiants.								15.1.-31.03.11 2ème session d'inscription réservée uniquement aux étudiants sélectionnés après le 30.09.2010 pour l'année universitaire qui a débuté en septembre dernier.			
Conventions d'allocations 2010-11 Interlocutrices : H. Breil D. Boeglen			Facultatif : Demande de pré-financement des aides à la mobilité et à la préparation linguistique	Après validation des listes détaillées de tous les partenaires d'une coopération : Etablissement et envoi des conventions d'allocation aux établissements Tâche des responsables de programmes : La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée au plus tard pour le 15.12.2010 à l'UFA, afin que les allocations puissent être encore versées.							Etablissement d'éventuels avenants Tâche des responsables de programmes : L'avenant au contrat doit être signé par les responsables de programmes et la direction d'établissement puis être renvoyé à l'UFA dans les meilleurs délais.		
Mise en paiement des allocations accordées pour 2010-11 Interlocutrices : H. Breil D. Boeglen				Versement des aides à la mobilité dès que l'UFA réceptionne la convention d'allocation signée. Versement également des frais de fonctionnement et de préparation linguistique, si l'UFA a en sa possession le justificatif de 2009-10 (compte de gestion et justificatif du versement des aides à la mobilité aux étudiants 2009-10). Sinon le versement des aides aux frais de fonctionnement et à la préparation linguistique sera effectué ultérieurement. Tâche des responsables de programmes : Transmission des informations relatives aux versements prévus (allocations accordées déduction faite de la compensation des soldes) aux services financiers et/ou comptables et communication des versements à effectuer pour les étudiants. Les aides à la mobilité doivent être reversées aux étudiants dans un délai de 3 semaines après leur virement à l'établissement.									
Justificatifs d'utilisation des allocations 2009-10 Interlocutrices : C. Reimeringer N. Schmidt					31.08.2010 Mise en ligne des formulaires pour les justificatifs d'utilisation des allocations 2009-10		31.08.-31.10.2010 Tâche des responsables de programmes : Etablissement du compte de gestion et du justificatif du versement des aides à la mobilité aux étudiants 2009-10 31.08.-31.12.2010 Tâche des responsables de programmes : Etablissement du rapport d'activité 2009-10, Envoi des signatures de la direction d'établissement et contreseing de l'agent comptable Remboursement des aides à la mobilité non versées						
Certificats Interlocutrices : H. Breil N. Huppert	Etablissement des certificats tout au long de l'année sur demande des responsables de programmes. Pour des remises de diplômes, la demande doit être faite un mois avant la date de la remise des diplômes.						31.08.-31.12.2010 Tâche des responsables de programmes : Dans le cadre du justificatif d'utilisation des allocations, compléter le tableau « Récapitulatif des double diplômés » sous la rubrique « Infos en ligne »						